

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU  
DE LA REUNION EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>10</b>

Le dix septembre de l'an deux mil vingt quatre,  
à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi,  
Dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

**Etaient Présents :**

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François CAPET, Philippe MORLAIS, Manuel HANRYON, Eric MILON ;  
Mmes Rose-Marie CRAMILLY, Claudine LESUEUR ;

**Date de convocation**  
**03 septembre 2024**

**Etaient absents :**

Annick LANGLOIS qui donne pouvoir à Alain DEBUIGNY  
Nadège HUARD qui donne pouvoir à Pascal SAGOT  
Annie DAMADE  
Samuel GOUEZ  
Murielle QUIGNON

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

**Secrétaire de séance : Monsieur HANRYON Manuel est élu à l'unanimité**

Le compte-rendu du 09 juillet 2024 a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**Intervention de Mesdames DURIEU et SAINT-AUBIN**

Comme convenu lors de la réunion précédente, Monsieur le Maire laisse la parole à Mesdames DURIEU et SAINT-AUBIN, habitantes du hameau de la Pommeraye.

Elles ont réalisé une pétition pour la sécurisation des piétons le long de la RD 12 et ont recueilli 92 signatures.

Elles souhaitent obtenir la signature des membres du Conseil municipal avant transmission de la pétition aux services du Département.

Monsieur le Maire leur indique que c'est un problème qui a été soulevé à maintes reprises avec les services de la Direction des Routes.

Les blocages sont à la fois techniques (configuration de la RD 12 avec de nombreux virages) et financiers.

L'aménagement temporaire d'une chicane n'a pas été concluant. La Direction des Routes envisagerait la mise en place d'un plateau ralentisseur. Cela réduirait certes la vitesse mais ne sécuriserait pas pour autant la circulation des piétons. Ce projet est à étudier car il ne sera pas neutre financièrement pour la commune.

Une prise en charge départementale est possible mais selon quel pourcentage ?

Est évoqué également l'absence de passage piétons aux abords de l'abribus. N'est-il pas possible de mettre en place une signalisation (panneaux clignotants ou autres) pour faire ralentir les véhicules à l'approche de l'abribus ?

Monsieur le Maire précise qu'il faut obtenir l'accord du Département de Seine-Maritime pour tout aménagement que tout aménagement sur la RD 12.

Pour sécuriser les piétons, il est proposé dans un premier temps de se rendre sur place pour étudier si un chemin peut être aménagé en passant par l'arrière du lotissement « Damade ».

Les membres du Conseil municipal remercient Mesdames DURIEU et SAINT-AUBIN et leur assurent de leur soutien quant à leur demande.

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'organisation du temps scolaire. Il n'y a pas d'opposition.

DELIBERATION 2024/09/10/1

### **IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hanryon.

Monsieur Hanryon rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une réunion de conseil municipal avait eu lieu sur ce point le 13 juin dernier.

La concertation s'est déroulée du 24 juin 2024 au 23 juillet 2024.

Les habitants avaient été informés de cette concertation via les flyers distribués dans la boîte aux lettres, via l'application panneapocket et via le site internet de la mairie.

Les habitants pouvaient formuler leurs remarques par mail ou bien sur le registre de concertation mis à disposition en mairie.

Monsieur Hanryon dresse ensuite le bilan de la réunion publique, qui s'est déroulée le 02 juillet 2024 et qui a réuni une trentaine de personnes.

Les interrogations des habitants se sont portées sur des questions concrètes :

- la rentabilité des panneaux photovoltaïques
- les contraintes liées à la voie ferrée et au périmètre du château
- l'absence de site identifié pour du photovoltaïque au sol

Réponse a été faite que les élus estiment que ce type d'installation fait concurrence à l'activité agricole et n'est pas en adéquation avec le zéro artificialisation nette

- les évolutions technologiques

Il a été précisé aux personnes présentes que l'identification des ZAEnR n'était pas figée et pourrait être revue annuellement.

- L'absence d'identification du site NORIAP

La zone fait partie de l'enveloppe urbaine de la commune. La question se reposera, en fonction des zones urbanisables qui seront identifiées dans le cadre de l'élaboration du PLUi 51.

A enfin été soulevée la question des contraintes du règlement du plan local d'urbanisme qui impose aujourd'hui que les panneaux photovoltaïques soient intégrés dans la toiture. Ce point empêche aujourd'hui certains habitants de faire installer des panneaux puisque certains installateurs sont réticents à poser « en inclusion de toiture » à cause du risque d'infiltration.

Le PLUi 51 étant en cours d'élaboration, nous demanderons à faire évoluer le règlement écrit du PLUi sur ce point.

A l'issue de la concertation, 0 personne ont consigné des observations sur le registre de concertation et 1 seule personne a fait part de ses remarques par courriel quant à l'absence de sites identifiés pour du photovoltaïque au sol.

Monsieur Hanryon informe enfin les membres du Conseil municipal que les services de la DDTM ont indiqué, dans leur avis en date du 24/06/2024, n'avoir aucune remarque à formuler concernant les propositions faites par le Conseil municipal lors de la réunion du 13 juin 2024.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent et arrêtent l'identification des ZAEnR suivantes :

- Le photovoltaïque (solaire et thermique) en toiture sur tous les bâtiments situés sur le territoire communal, en respectant les règles applicables dans le PLU
- Les ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 500m<sup>2</sup>, soit 2 sites identifiés sur la commune que sont le parking de la salle polyvalente ainsi que l'aire de stationnement Rue du Petit Pré, le long de la voie SNCF

La remarque d'un habitant sur l'absence de site identifié pour du photovoltaïque au sol a bien été prise en compte mais les membres du Conseil municipal estiment que ce type d'installation fait concurrence à l'activité agricole et n'est pas en adéquation avec la zéro artificialisation nette.

DELIBERATION 2024/09/10/2

#### **AVANT-PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC M6610 « RUE DES CLOS »**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité de poursuivre le passage à l'éclairage leds dans la commune dans un souci d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire donne donc lecture de l'avant-projet d'éclairage public proposé par le SDE 76 concernant le passage aux leds de l'éclairage Rue des Clos.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 11 400,00 € TTC et la commune participerait à hauteur de 4 790,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 4 790,00 € TTC

- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DELIBERATION 2024/09/10/3

**AVANT-PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC M6611 « LOTISSEMENT LES BEAUX SITES »**

Dans la continuité du point vu précédemment, Monsieur le Maire donne donc lecture de l'avant-projet d'éclairage public proposé par le SDE 76 concernant le passage aux leds de l'éclairage lotissement les Beaux Sites.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 36 480,00 € TTC et la commune participerait à hauteur de 15 280,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 15 280,00 € TTC
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Il restera le lotissement de la gare à prévoir en leds.

**VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Degardez.

Pour payer le solde restant dû à INGETEC et VE2A dans le cadre de l'aménagement du pôle multimodal et de la construction de l'atelier communal, un virement de crédits est nécessaire.

Dans le cadre de la M57 et de la délibération prise le 27 février sur la fongibilité des crédits, une délibération n'est plus nécessaire mais Monsieur le Maire doit en informer le Conseil municipal.

Monsieur le Maire transmet donc pour information qu'il est opéré les virements de crédits suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
21	2157	- 4 500,00 €
20	203	+ 4 500,00 €

Monsieur Mazier souhaite savoir ce qu'il en est du remplacement des plantations dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange multimodal. Monsieur le Maire lui répond que c'est à lui de refaire le point sur ce qu'il restait à faire par rapport aux réserves émises et de renvoyer un recommandé à l'entreprise ID VERDE.

Monsieur Mazier va s'en occuper et souligne qu'il ne faut pas payer VE2A tant que les réserves n'auront pas été entièrement levées.

DELIBERATION 2024/09/10/4

## **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Dominique FIS, Directrice académique des services de l'Education Nationale.

L'organisation dérogatoire du temps scolaire qui nous avait été accordée arrive à échéance cette année.

Il convient de demander son renouvellement.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation actuelle :

Lundi mardi jeudi vendredi :

Maternelle : 8h30-11h30 / 13h15-16h15

Elémentaire : 8h30-11h45 / 13h30-16h15

Il nous convient maintenant de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de maintenir les horaires actuels.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **ETUDE DU SDE 76 SUR LE POTENTIEL SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DES PARKINGS**

Suite à la réunion du 13 juin 2024 sur les ZAENR, le SDE 76 avait été sollicité pour réaliser une étude gratuite sur la rentabilité des ombrières sur parkings.

Le parking Rue du Petit Pré de part sa proximité avec la voie ferrée ne permet pas l'installation d'ombrières.

Concernant le parking de la salle polyvalente, la surface limitée du parking ne permet pas d'installer une grande quantité d'ombrières photovoltaïques. Les revenus générés sont donc réduits et ne permettent pas de rentabiliser la construction des structures.

La salle polyvalente dispose cependant d'une toiture présentant un potentiel intéressant.

### **PROJET DE REGLEMENT SUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Monsieur le Maire évoque le projet de règlement sur la collecte des déchets ménagers et assimilés qui a été présenté en commission « aménagements techniques » de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin hier soir. Toutes les remarques sont les bienvenues.

Monsieur le Maire indique qu'il manque l'aspect « récupération des déchets » (ex : ressourcerie ou autre)

## **CAUE**

Suite à la réunion du 09 juillet dernier, un contact a été pris avec le CAUE pour étudier le devenir du logement de l'école et l'extension de la cantine ainsi que du foncier aux abords de ces 2 sites.

Une architecte conseil du CAUE, Madame Lopes, s'est rendue sur place hier après-midi, en présence de Monsieur le Maire, Manuel Hanryon et Madame Degardez. Madame Langlois s'était excusée de ne pas pouvoir y participer.

Dans le cadre de sa visite, elle nous a demandé quel était le devenir du petit bâtiment. Réponse lui a été faite qu'il serait amené à être démonté.

Madame Lopes va nous transmettre différents scénarios ou hypothèses par rapport à ces différents sites pour pouvoir y réfléchir collectivement.

Selon les choix retenus, elle pourra nous établir une étude plus chiffrée.

## **ENTRETIEN DES PLATEAUX / MARES**

Monsieur Mazier indique qu'il va falloir bientôt penser à un nouvel entretien.

Monsieur le Maire lui répond que la commune ne va pas faire revenir une entreprise pour ce faire. Les agents communaux peuvent s'en occuper à condition de ne pas attendre trop longtemps.

Monsieur Hanryon demande à Monsieur Mazier si les employés communaux ont le temps pour le faire. Monsieur Mazier répond positivement. Monsieur Hanryon ajoute : ont-il le matériel pour le faire ? Monsieur Mazier répond oui également

Monsieur HANRYON en conclue donc au regard des réponses fournies par Monsieur MAZIER, qu'à ce jour, au regard du temps disponible dans le planning des tâches des agents municipaux, et du matériel dont ils disposent, que l'entretien de ces mares et plateaux peut se réaliser sans avoir besoin de recourir à une entreprise extérieure ni à l'achat de nouveau matériel. Il précise que si la situation devait évoluer, qu'il sera temps d'en rééchanger.

Concernant la mare Rue des Ecoles, Monsieur Mazier propose de la mettre à blanc et d'utiliser le broyeur pour obtenir des copeaux pour les massifs communaux.

## **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE MONDETOUR**

SOGEA est intervenue pour recharger le chemin en sable mais l'eau est encore stagnante par endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.